

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF
7'114'000.- destiné à financer le renouvellement du
système d'information de l'Office du médecin cantonal,
Direction générale de la santé**

du 24 novembre 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 7'114'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer le renouvellement du système d'information de l'Office du médecin cantonal, Direction générale de la santé.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en cinq ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 24 novembre 2020.

La présidente du Grand Conseil:

S. Butera

Le secrétaire général du Grand Conseil:

I. Santucci

Date de publication : 8 décembre 2020

Délai référendaire : 11 février 2021